

tenue sous la présidence de Madame VISEUR-FERRE, assisté(e)
de Madame LESTARQUIT et Madame PREAUD, Conseillères
En présence de Madame CARVALHO, Rapporteure publique
Madame DEGLOS, Greffière

11 heures 30

01)	DOSSIER N° 2307566	RAPPORTEURE: Madame Cécile VISEUR-FERRE
Titre de l'affaire	M. X conteste la décision du 6 juillet 2023 portant refus d'octroi des conditions matérielles d'accueil	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître LESCARRET Martin (Cour)
Défendeur	OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION	
02)	DOSSIER N° 2402991	RAPPORTEURE: Madame Cécile VISEUR-FERRE
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision implicite de rejet portant refus d'octroi des conditions matérielles d'accueil	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître LESCARRET Martin (Cour)
Défendeur	OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION	
03)	DOSSIER N° 2402709	RAPPORTEURE: Madame Cécile VISEUR-FERRE
Titre de l'affaire	AP 106-2024- du 30 avril 2024 portant obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours, assortie d'une interdiction de circuler sur le territoire français pour une durée de 3 ans	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître BONNEAU Pierre-Marie (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE L'AVEYRON	

11 heures 30

04)	DOSSIER N° 2402486	RAPPORTEURE: Madame Camille PEAN
Titre de l'affaire	Requête dirigée contre l'arrêté du 22 janvier 2024 n° 81-2024-025 par lequel le préfet du Tarn a refusé de délivrer un titre de séjour à M. X l'obligeant à quitter le territoire dans le délai de trente jours et fixant le pays de renvoi.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître SELARL SYLVAIN LASPALLES Sylvain (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU TARN	X
05)	DOSSIER N° 2402651	RAPPORTEURE: Madame Camille PEAN
Titre de l'affaire	AP 81-2024-65 du 12 février 2024 portant refus de séjour assortie d'une obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et fixation du pays de renvoi	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître POUGAULT Camille (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU TARN	X
06)	DOSSIER N° 2400852	RAPPORTEURE: Madame Laure PREAUD
Titre de l'affaire	Demande l'annulation d'un arrêté n° 24-340-111 du 12 février 2024 du préfet de l'Hérault prononçant à l'encontre de M. X une OQTF sans délai; fixant le pays de renvoi et IRTF d'une durée de deux ans.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître SELARL SYLVAIN LASPALLES Sylvain (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE L'HERAULT	

